

Auxiliaire de crèche

Profil minimum requis

L'auxiliaire de crèche **n'a pas besoin de justifier d'années d'expérience** pour travailler en micro-crèche dans les cas suivants :

- Diplôme Auxiliaire de puériculture
- CAP Petite Enfance
- CAP d'accompagnant éducatif petite enfance
- BAC PRO ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BEP PRO ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)
- BEP Option sanitaire et sociale
- Certificat de travailleuse familiale
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse, option petite enfance
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tout public
- Personne exerçant ou ayant exercé des fonctions de direction ou direction adjointe en EAJE ET titulaire de diplômes ou qualification suivantes :
 - * Directeur d'un établissement ou d'un service de jeunes enfants
 - * Diplôme d'Etat de sage-femme
 - * Diplôme d'Etat d'assistant de service social
 - * Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
 - * Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale
 - * DESS
 - * Master II psychologie
 - * Instituteur
 - * Professeur des écoles

L'auxiliaire de crèche peut également être (à condition d'avoir au minimum **1 an** d'expérience auprès du jeune enfant) :

- Personne ayant validé les blocs 1 et 2 du CAP Petite Enfance
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'assistant familial

L'auxiliaire de crèche peut également être (à condition d'avoir au minimum **3 ans** d'expérience auprès du jeune enfant) :

- Assistant maternel agréé
- Certificat professionnel assistant maternel
- Certificat professionnel garde d'enfants
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Personne ayant de l'expérience dans un établissement ou service (privé ou public) accueillant des enfants de moins de 6 ans
- Personne ayant de l'expérience dans un accueil collectif à caractère éducatif
- Titre professionnel assistant de vie aux familles

À titre exceptionnel (contexte local de pénurie professionnel), des dérogations aux conditions de diplômes ou d'expériences ci-dessus peuvent être accordées (arrêté du 29 juillet 2022).

Nature du travail

Prendre soin de l'enfant de 2 mois à 4 ans (voire 6 ans dans certains cas), accueilli quotidiennement en l'absence de ses parents. La micro-crèche étant un lieu d'accueil et non de garde, il conviendra de proposer à l'enfant des activités tout au long de la journée. Ces dernières devront être en cohérence avec les axes pédagogiques définis par le référent technique.

Le rythme de l'auxiliaire de crèche suit celui des enfants. Il veille à leur hygiène et à leur alimentation, apprend l'autonomie aux plus grands. L'organisation de jeux et d'activités d'éveil constitue un autre pôle important de son travail. Il permet de développer la socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école.

Missions auprès des enfants

- Accueillir chaque enfant et gérer au mieux les séparations et faire le lien avec les parents lors du départ,
- Observer pour identifier les besoins et y répondre, individuellement ou en groupe, dans le respect des habitudes et des rythmes de vie de chacun,
- Répondre aux besoins que sont le sommeil, l'alimentation, l'hygiène, le jeu,
- Savoir reconnaître le mal-être d'un enfant (au niveau physique ou psychologique : température, sommeil, faim...),
- Favoriser la socialisation par un discours adapté,
- Favoriser l'autonomie : que l'enfant sache progressivement faire seul,
- Proposer et animer des activités ludiques adaptées aux enfants, en collaboration avec les éducateurs de jeunes enfants et les autres auxiliaires de puériculture,
- Appliquer toutes les règles mises en place pour la sécurité de l'enfant et assurer une présence constante auprès du groupe d'enfants,
- Signaler immédiatement aux responsables toutes situations nécessitant l'application des protocoles santé ou protocoles d'intervention d'urgence,
- Appliquer les protocoles d'hygiène et de désinfection des locaux et du matériel,
- Assurer une présence sécurisante auprès de l'enfant lors des soins dispensés par les éducateurs de jeunes enfants ou lors de la visite du médecin.

Missions auprès des parents

- Accueillir, écouter, rassurer les parents en valorisant leur rôle parental et en les orientant vers les éducateurs de jeunes enfants (responsable adjointe et référent technique) dès que nécessaire,
- Recueillir quotidiennement auprès des parents les informations relatives à l'enfant, pour assurer la continuité de l'accueil,
- Restituer aux parents le vécu journalier de leur enfant.

Missions envers l'équipe

- Participer activement aux réunions et aux travaux visant l'évolution du projet éducatif et la connaissance de chaque enfant,
- Transmettre au quotidien à ses collègues, oralement et/ou par écrit, toutes informations recueillies et observations faites afin d'assurer la continuité de la prise en charge des enfants, et la bonne communication interne,
- Utiliser activement les outils mis en place pour toutes transmissions aux parents, et aux membres de l'équipe pédagogique,
- Participer à la gestion du matériel,
- Participer à l'encadrement des stagiaires de même formation professionnelle ou de formation de niveau «inférieur».

Compétences

Savoirs :

- Développement psychomoteur et affectif de l'enfant,
- Alimentation de l'enfant,
- Psychopédagogie,
- Règles d'hygiène et de désinfection.

Savoir-faire :

- Observer l'enfant et son environnement,
- Ecouter l'enfant et ses parents,
- Transmettre des données significatives.

Qualités appréciées :

- Etre patiente, disponible, calme,
- Avoir des aptitudes relationnelles,
- Faire preuve de créativité.

Salaire

A négocié, proche SMIC.